
LA SOIREE HALLOWEEN DISNEY

À Disneyland® Paris, Halloween prend une toute autre dimension !

Plongez en famille dans l'ambiance fascinante de cette grande fête où les spectacles et animations teintés de mystère vous réserveront d'envoûtantes surprises. Les Méchants Disney seront plus que jamais à l'honneur, bien décidés à vous faire frissonner de plaisir. Mais peut-être essaieront-ils de vous jouer des tours ! Aux côtés de Personnages Disney, amusez-vous à vous faire peur à travers les différentes attractions du Parc Disneyland® dans une atmosphère magique et mystérieuse.

Pendant la soirée Halloween à Disneyland Paris, place aux frissons... d'enchantement !

A vos costumes et réservations, les entrées sont limitées.

CONDITIONS

49€ par personne. Prix unique adulte et enfant (3-11 ans). Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans. Pour accéder à la soirée, un bracelet sera remis sur présentation du ticket valide pour la soirée, dès 17h à l'entrée du parc. La soirée peut être modifiée, retardée ou supprimée sans préavis, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. Parking non inclus dans le prix du billet d'entrée (15€ par véhicule à partir de 16h). Achat limité à un maximum de 6 billets par commande. Billet non échangeable, non remboursable et ne pouvant faire l'objet d'une réduction ou d'une offre spéciale.

Si vous choisissez l'envoi à domicile (avec frais), les réservations des billets doivent être effectuées au minimum 10 jours avant la date prévue de votre visite. Les billets imprimés à domicile peuvent être réservés jusqu'à un jour avant votre date de visite.

Information sur le port de costume:

Le port d'un costume sur le thème d'Halloween est exceptionnellement autorisé pour la soirée. Toutefois, nous nous réservons le droit, à notre discrétion et à tout moment, de refuser le port de certains costumes tels que masquant intégralement le visage et la tête et/ou si nous considérons que ces costumes/accessoires/maquillage sont de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial. Il en est de même du port d'accessoires considérés comme pouvant impacter la sécurité dans nos attractions ou comme dangereux pour les autres Visiteurs (longues capes, bâtons, armes factices,...). Nous nous réservons également le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques vos vêtements, manteaux et effets personnels à l'entrée des Parcs et dans leurs enceintes pour des raisons de sécurité notamment les costumes recouvrant l'intégralité du corps, en couches superposées. Pour rappel, selon le Règlement Intérieur des Parcs, il est interdit d'introduire dans nos Parcs les objets suivants:

- Tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (pistolet, laser, pistolet à eau, ...)
- Tout masque porté par les Visiteurs de 12 ans et plus (sauf pour raisons médicales)
- Tout vêtement trainant au sol

Les visiteurs désirant porter un costume de leur personnage Disney favori s'engagent à ne pas poser ou à ne pas signer d'autographes.
